



# USAID | MOROCCO

FROM THE AMERICAN PEOPLE

**Date de publication :** 27 septembre 2023

**Amendement :** 000002

**Date de publication de l'amendement :** 31 janvier 2024

**Sujet :** Déclaration annuelle du programme de développement mené localement (*Locally Led Development Annual Program Statement, LLD APS*) n° 7200AA19APS00007

**Titre du programme/de l'opportunité :** LLD APS# 72060823APS00001 - Addendum n° 21 Maroc  
Action locale pour le climat

**Numéro CFDA :** 98.001

À : Tous les soumissionnaires/parties intéressés :

L'objet de cet amendement 000002 à l'APS Addendum est de mettre à jour le montant estimé que l'USAID/Maroc prévoit pour l'action locale pour le climat au Maroc.

Sous réserve de disponibilité des fonds, l'USAID/Maroc envisage d'allouer jusqu'à 2 700 000 USD pour une ou plusieurs subventions à un partenaire local principal sur une période de trois (3) à cinq (5) ans.

Cet addendum à l'APS ne constitue pas un engagement de la part du gouvernement américain à accorder une subvention, ni met le gouvernement américain dans l'obligation à couvrir les coûts encourus pour la soumission d'un concept. De plus, le gouvernement américain se réserve le droit de financer l'un ou l'ensemble des concepts et soumissions reçues, ou de négocier séparément avec un soumissionnaire, si une telle action est considérée comme étant dans l'intérêt du gouvernement américain.

Les termes, conditions et exigences de l'APS Addendum N° 21 restent inchangés et demeurent valables comme initialement publié.

Cordialement,

Robert Parnell

Responsable Régional de l'accord

USAID/MERP